

## **Application Process**

Please note that Trianon can only reserve an apartment once all the documents and the cheque have been received. After receiving all of your documents, your application will be processed and Trianon will contact you (within the next few days) in order to make an appointment for the signing of the lease, provided that your application has been approved.

### **Each applicant for an apartment is to be on the lease:**

- Please sign and fill out the \*two application forms completely.  
(\*There are two rental application forms to be completed and signed by each applicant. Form #1 "Application for Rental" can be found on the [Application Guidelines](#) page on our website. Form #2 is the form to be used by our credit bureau. This form is not available on-line and will be forwarded to the applicant by email or by fax. Kindly note that all rental applications will be subject to a credit investigation prior to acceptance.)
- A cheque in the amount of the first month's rent, payable to **Trianon Properties**, and dated on the first date of your application. (If the lease's starting date is in less than 15 days following your application, please provide a certified cheque or money order.
- A copy of a current picture ID (Medicare, drivers license, passport)

### **International Students:**

If you are an international student, please provide the following documents:

- a copy of your passport
- a copy of your valid study permit
- a copy of the letter of acceptance from your educational institution
- Both 2 application forms (filled out and signed)
- Additional application forms (Guarantor), Québec resident who will also sign the lease and will accept full responsibility for payment

### **Other Non-Canadian Citizens or Non-Canadian Permanent Residents:**

Please provide the following documents:

- a copy of your passport
- a copy of your valid work permit
- a copy of the letter from your employer confirming your employment

### **Lease Transfers:**

A lease contract cannot be broken in the year that it is in effect. Trianon will send a notice of lease renewal 3 months before the expiry of the lease, according to the Rental Board guidelines. Once the tenant has received the renewal notice, he/she has 30 days to respond, in writing. If the renewal notice is not answered, the lease will be automatically renewed under the new terms.

(For more information, please see the Rental Board guidelines and laws at: [www.rdl.gouv.qc.ca/fr/droits/lois.asp](http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/droits/lois.asp))

If a tenant wants to transfer his/her lease, the following steps have to be taken:

- Trianon will need an original letter from the current tenant stating that he/she wishes to transfer the lease. The date of transfer has to be indicated.
- The tenant is responsible to look for a person that will take over the lease.
- The new tenant will have to fill out the 2 rental application forms and supply all necessary documentation and payment of the first month's rent (see above).
- Once Trianon has approved the new tenant, the lease transfer document will be prepared and an appointment will be made for all parties to sign the lease transfer.

## **Directives pour une demande de logement auprès des Immeubles Trianon**

### **Processus visant la demande :**

Veillez noter que les Immeubles Trianon ne peuvent réserver d'appartement tant que tous les documents et le chèque de dépôt n'ont pas été reçus. Votre demande sera traitée après réception de tous vos documents, et un représentant de la société Trianon communiquera avec vous (dans un délai de quelques jours) pour convenir d'un rendez-vous afin de signer le bail, à condition que votre demande ait été approuvée.

### **Pour chaque demandeur dont le nom apparaît sur le bail :**

- Veuillez bien remplir et signer les \*deux formulaires de demande.

(\*Il existe deux formulaires de demande de location à remplir et à signer par chaque demandeur.

Formulaire No. 1, « Demande de logement » se trouve à la page No. 1 de la présente section de notre web site.

Formulaire No. 2 est le formulaire qui sera utilisé par notre bureau de crédit. Ce formulaire n'est pas disponible en ligne et sera transmis à la requérante par courriel ou par télécopieur. Veuillez prendre note que toute demande de location fera l'objet d'une enquête de crédit avant l'acceptation.)

- Libeller un chèque correspondant au montant du premier mois de loyer, au nom de **Les Immeubles Trianon**, et dont la date est celle de votre demande. (Si le bail commence à l'intérieur des 15 jours suivant la date de présentation de votre demande, veuillez présenter un chèque visé ou un mandat.)
- Une copie d'une courante photo d'identité (assurance-maladie, permis de conduire, passeport)

### **Étudiants étrangers :**

Si vous êtes un étudiant étranger, veuillez fournir les documents suivants : - une copie de votre passeport;

- une copie de votre permis d'étude en règle
- une copie de la lettre d'acceptation de votre établissement d'enseignement
- deux formulaires de demande remplis et signés par un répondant résidant au Québec qui signera le bail avec vous et, à titre de répondant, endossera la responsabilité du bail.

### **Citoyens non canadiens ou n'ayant pas le statut de résident permanent au Canada :**

Veillez fournir les documents suivants :

- une copie de votre passeport
- une copie de votre permis de travail en règle
- une copie de la lettre de votre employeur confirmant votre emploi

### **Cession de bail :**

Un bail ne peut être résilié pendant l'année où il est en vigueur. Trianon enverra un avis de renouvellement de bail trois mois avant la date de fin du bail, conformément aux dispositions de la Régie du logement du Québec. Une fois que le locataire aura reçu l'avis, il disposera de 30 jours pour répondre par écrit. S'il ne répond pas à l'avis de renouvellement, le bail est automatiquement renouvelé aux conditions stipulées dans l'avis. (Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter les lois et règlements de la Régie du logement à l'adresse Web suivante :

[www.rdl.gouv.qc.ca/fr/droits/lois.asp](http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/droits/lois.asp)).

### **Si un(e) locataire désire/veut céder son bail, les étapes suivantes doivent être suivies :**

- le(a) locataire existant(e) doit faire parvenir une lettre originale indiquant qu'il/elle désire céder son bail; la date de cession souhaitée doit être précisée;
- le(a) locataire est responsable de trouver une personne qui reprendra son bail;
- le(a) locataire proposé(e) doit remplir deux formulaires de demande de logement et fournir tous les documents exigés, en plus du paiement du premier mois de loyer (voir les dispositions précédentes);
- une fois que Trianon aura approuvé la demande du locataire proposé, le document de cession de bail sera préparé et un rendez-vous sera fixé pour permettre à toutes les parties de signer le document de cession de bail.